

A Trébeurden, le couple fait face à un incendie puis à des malfaçons

Privés de leur maison à 84 et 87 ans

Le calvaire se poursuit pour Maurice et Maria, deux octogénaires de Trébeurden. Leur maison, brûlée, a été reconstruite, mais de nombreuses malfaçons ont été constatées. Voilà presque deux ans que le couple vit en location. Et depuis l'été dernier, il se bat en justice (1).

» Revenir ici, ça me donne le cafard à chaque fois. - Maria pèse ses mots et s'émeut à la vue de sa maison, située à Trébeurden. Celle-ci a été entièrement reconstruite à la suite d'un incendie, - provoqué par un feu de friteuse » en mai 2002. Le 23 juin dernier, jour de la réception des travaux. Maria, 84 ans, et son mari Maurice, 87 ans, constatent des malfaçons. Les anomalies se suivent et ne se ressemblent pas. A l'étage, à travers la toiture, « on voit le ciel », constate aujourd'hui Maurice, artiste peintre retraité, en visitant les lieux. « De l'extérieur, on voit aussi des fissures dans les murs. »

« L'état de la maison continue d'empirer », affirme Patrice Desclaud. Président de l'Association pour la maison individuelle, il aide les deux retraités depuis le printemps 2003, et les soutient maintenant dans leurs tourments judiciaires. Le constructeur de la maison a en effet attaqué le couple en justice afin de terminer les travaux, de récupérer du matériel et de percevoir son dernier chèque.



"Après l'incendie, la compagnie d'assurances a envoyé un expert pour constater les dégâts, constate Maurice, ici aux côtés de sa femme Maria. Pourquoi n'en envoient-ils pas un aussi pour surveiller la reconstruction ?"

Et à propos du 23 juin 2003, il précise qu'il ne s'agissait pas d'une « réception de travaux », mais d'un simple « rendez-vous de chantier ». il dénonce donc une « rupture de contrat ».

De l'amiante sur le site

Les deux retraités ont à leur tour décidé d'ester en justice, « car leur maison ne peut être habitée en l'état », assène Patrice Desclaud. Pour y voir plus clair, le tribunal de

grande instance de Guingamp nomme un expert. Le 31 octobre, ce dernier convoque couple et constructeur pour faire le point. Autour de la maison, il découvre des traces d'amiante, vestiges de la bâtisse brûlée. Les règles de désamiantage ont-elles été respectées ? Ne pas l'avoir fait relève éventuellement de la faute pénale... L'expert judiciaire rédige alors un avis, qui suggère d'étendre la procédure à de nouveaux acteurs : la compagnie d'assurances et son cabinet d'experts missionné après

l'incendie. L'avis est suivi par l'avocat des deux retraités.

Les choses se compliquent donc, avec l'entrée sur la scène judiciaire de la compagnie d'assurances et du cabinet d'expertise. « Notre assuré a jugé bon de nous assigner, c'est son droit », déclare l'assureur, laconique. Ce n'est pas tout : l'expert nommé par le tribunal a été récusé. Il a déjà travaillé pour le cabinet d'expertise missionné par l'assureur, juste après l'incendie. Mercredi dernier, un nouvel expert a été nommé. » Au-delà du dossier et des procédures, il y a deux personnes qui ne peuvent toujours pas vivre chez elles », soupire Patrice Desclaud.

Une question demeure : qui va payer la fin des travaux ? « Nous avons versé les indemnités au fur et à mesure », remarque l'assureur, qui a cessé de donner de l'argent aux retraités. En attendant le rapport de l'expert et une décision de justice. Maurice et Maria louent. Ils ont déménagé dans un lieu plus grand, mais plus cher, à quelques mètres de leur maison reconstruite. Digne, Maria conclut : « Quand on me demande si ça va, je dis que ça va. Mais j'aimerais bien savoir quand je retrouverai ma maison... »

Mathieu HAUTEMULLE.

(1) En juillet 2003 delà, nous avons rendu compte de la situation de ce couple de retraités, dans nos colonnes.